

Association de Chasseurs et de Pêcheurs de la Rivière Dumoine

Projets de réserve aquatique de la rivière Dumoine

Participation dans le cadre des consultations du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Tenue le 23 janvier 2013 à Campbell's Bay

Bonjour,

Je me nomme Hélène Larente, directrice générale de la ZEC Dumoine (Zone d'exploitation contrôlée), notre territoire faunique est situé à l'ouest de la rivière Dumoine. Nous sommes gestionnaires de ce territoire de 1502km², des campings et une pourvoirie sur le Lac aux Sangsues.

Nous sommes une OSBL liée par un protocole d'entente avec le MRN (MDDEFP maintenant) pour la gestion du territoire. Nous avons déjà un mandat de protection de la faune et de ses habitats en plus d'offrir des activités récréatives qui apportent un apport économique important pour le Pontiac et le Témiscamingue et la création d'une dizaine d'emplois. Ses activités doivent être maintenues. Notre territoire est situé au Témiscamingue et nos bureaux administratifs dans le Pontiac à Rapides-des-Joachims.

Dans notre mandat nous sommes aussi tenu d'offrir l'accessibilité à tous de façon équitable.

Lors de consultation antérieures nous nous sommes prononcés sur la superficie de l'aire protégée de la rivière Dumoine. Nous sommes d'accord à la protection de la rivière Dumoine.

- Pour le bien des villégiateurs et la combinaison de la création de l'aire aquatique, nous suggérons que la superficie actuellement décrite soit maintenue sans agrandissement et puisse obtenir un statut permanent.

Association de Chasseurs et de Pêcheurs de la Rivière Dumoine

Au niveau de la future gestion de cette aire protégée, comme nous faisons déjà de la gestion et protection d'une partie de ce territoire. IL y a sûrement la possibilité de combiner certains services, infrastructures ou autres.

- Il serait important de considérer ou inviter les acteurs présents sur le territoire lors du processus de développement.

De plus

- IL serait aussi important que des budgets (ressources financières) soient débloqués pour cette gestion.

Pour terminer,

- Faut aussi se questionner sur ce qui adviendrait des propriétaires (autres que les locataires) de terrain situés dans l'aire protégée. Exemple : exclusion, échange de terrain, ou autres.

Merci



Hélène Larente, PDG
ZEC Dumoine
hlarente@zecdumoine.ca